

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de la convocation : 17 janvier 2020

Date d'affichage : 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BRENE ANNETTE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GERARD SYLVIE, GODONNIER ROGER, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HECHT SABRINA, LOUET DANIEL, MARCOUX VERONIQUE, MATHEY NATHALIE, MATROT YANN, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, ROGUE DOMINIQUE, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

Représentés : GARBINO GERARD par GUENIOT FRANCOIS, MORIZOT MICHEL par MIOT ERIC, SERRANO JOSE par ROYER MARC, URBAIN GEOFFREY par DETOURBET BERNARD

Absents : VILLETET JEROME

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la commune n'a pas fait jouer son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti Section AB 27 - route de Noidant Chatenoy
- Immeubles non bâti – Section C 1627 et C 1628 – L'Orme
- Immeuble bâti Section AD 39,324,325,327 et 228 – Rue de la Fontaine

2020_001 - Procédure de biens sans maître Propriété Rue de la Fontaine					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

La maison située 9, rue de la Fontaine a fait l'objet d'un arrêté de péril établi par la Communauté de communes du Grand Langres. Considérant l'impossibilité de retrouver les ayants droits de la succession, et considérant que les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'engager une procédure de bien vacant et sans maître pour ce bien immobilier, en vue de son acquisition par la commune.

2020_002 - Taxe communale Eau Potable 2020 SAINTS-GEOSMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2 % le montant de la taxe communale sur l'eau potable de Saints-Geosmes, qui passera à 1,11 euro hors taxe le m3 sur les consommations, à partir du 1er juillet 2020.

2020_003 - Tarification Eau Potable 2020 BALESMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le Conseil Municipal, considérant les futurs travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable de Balesmes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % le tarif de l'eau potable de Balesmes sur Marne, à partir du 1^{er} juillet 2020 qui se décompose comme suit :

- 1,30 €/m3 = prix de l'eau potable
- 0,0562 €/m3 = redevance de préservation des ressources en eau
- Soit 1.36 € le m3.
- Location de compteur : 35 euros par an TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs fixés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour redevance « Pollution de l'eau d'origine domestique », soit 0,22 €/m3 sur la facturation de l'eau à partir de 2020.

2020_004 - Redevance communale Assainissement 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 2 % le montant de la redevance communale d'assainissement, qui passera à 1,24 euro hors taxe le m3 sur les consommations, à partir du 1er juillet 2020.

2020_005 - Chauffage des Eglises de SAINTS-GEOSMES et de BALESMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide de faire réaliser en 2020, par la Sté SNEF à CHAUMONT (52) les travaux d'installation du chauffage dans les deux églises de SAINTS-GEOSMES et de BALESMES SUR MARNE pour un montant total de 17 991,02 euros HT, qui se décompose comme suit :

- Eglise des Trois Jumeaux SAINTS-GEOSMES, pour un montant total de 15 111,81 euros HT comprenant la fourniture et pose de radians amovibles.
 - Eglise Notre Dame de l'Annonciation BALESMES SUR MARNE pour un montant de 2 879,21 euros HT, comprenant la fourniture et pose de radians fixation murale.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier.

2020_006 - Prise en charge Electricité Eglise de SAINTS-GEOSMES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Suite à la demande de M. le Curé de la Paroisse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que la commune prenne désormais en charge le coût de l'abonnement du compteur électrique ainsi que les consommations d'électricité de l'Eglise de SAINTS-GEOSMES, et décide de demander à EDF la mise en service du compteur à 30 KVA et accepte le devis comprenant l'abonnement à 281,04 euros HT par an, et le prix du kwh à 10,01 cts.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2020_007 - Contrat Enfance Jeunesse de la CAF					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler pour 4 ans jusqu'en 2023, la convention prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » entre la CAF de la Haute-Marne et la Communauté de Communes de Grand Langres (pour la compétence scolaire et extrascolaire) qui est un contrat d'objectifs et de co-financement contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le Conseil Municipal accepte les budgets prévisionnels établis par l'Association « La Montagne » pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement sur Saints-Geosmes, ainsi que les subventions prévisionnelles de la CAF.

2020_008 - Contrat analyses eau					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le projet de convention proposé par le laboratoire GCS Pôle logistique Sud Haut-Marnais concernant la recherche de légionnelles dans les eaux propres et les eaux sales dans les douches de la salle polyvalente et des vestiaires du stade de foot. Le coût est de 85 € HT par point.

2020_009 - Désignation délégués supplémentaires au Syndicat Mixte Transports Pays de Langres (SMTPL)					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Mr Alain SIMEANT, adjoint, rappelle que Mme Chantal MINOT et Mr Alain SIMEANT sont délégués titulaires et que Mr Jérôme VILLETET et Mr Gérard GARBINO sont délégués suppléants du Syndicat Mixte Transports Pays de Langres (SMTPL).

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-01-015 en date du 09 janvier 2020 portant modification des statuts du SMTPL et conformément aux termes de l'article 5-2 des statuts ; il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant en plus, ce qui portera le nombre de délégués pour la commune de Saints-Geosmes à 3 titulaires et 3 suppléants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Mme Edith CAUSERET en tant que déléguée titulaire et Mr Eric MIOT en tant que délégué suppléant.

2020_010 - Attribution numéros de voiries					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21+4	25	0	0	0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des nouveaux numéros de voirie comme suit :

- n° 11 Impasse des Menetriers à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section C 1812 appartenant à RENAULT TRUCKS sur laquelle la construction d'un bâtiment est en cours.

- n° 21 Rue Neuve – Balesmes sur Marne à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section 036 AB 501 appartenant à Mr BREDEMESTRE et Mme HOCHARD sur laquelle une maison est en rénovation.

La présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques – Service du cadastre à Chaumont.

Questions diverses

- 1) Des travaux de rénovation vont être entrepris par la commune dans le pavillon communal situé Rue des Pâquis en vue de sa mise en location
- 2) Considérant que la capacité des bacs à ordures ménagères à Balesmes est insuffisante, M. ROYER, maire délégué, propose de demander au SDED un 2^{ème} point de collecte sur la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,

